



**KPMG S.A.**  
**Haute-Normandie Picardie Maritime**  
Site d'Evreux  
Rue Pierre Tal Coat  
B.P. 3430  
27034 Evreux Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)2 32 28 19 60  
Télécopie : +33 (0)2 32 28 01 75  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**Centre d'Information sur les Droits des  
Femmes et des Familles de l'Eure  
(C.I.D.F.F. de l'Eure)**

**Rapport du commissaire aux  
comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011  
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles  
de l'Eure (C.I.D.F.F. de l'Eure)  
12 rue de l'Espéranto - 27000 Evreux  
*Ce rapport contient 10 pages*  
Référence : CDY / FH



**KPMG S.A.**  
**Haute-Normandie Picardie Maritime**  
Site d'Evreux  
Rue Pierre Tal Coat  
B.P. 3430  
27034 Evreux Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)2 32 28 19 60  
Télécopie : +33 (0)2 32 28 01 75  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Eure (C.I.D.F.F. de l'Eure)**

Siège social : 12 rue de l'Espéranto - 27000 Evreux

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Eure (C.I.D.F.F. de l'Eure), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes et méthodes comptables appliqués, notamment sur la méthode d'acquisition du produit de subvention.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Evreux, le 15 mars 2012

KPMG S.A.



Christine Doisy



Centre d'information  
sur les droits des femmes  
et des familles



**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011**

ACTIF	BRUT	AMORT & PROV <sup>e</sup>	2011	2010	PASSIF	2011	2010
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>22 147,34</b>	<b>21 363,82</b>	<b>783,52</b>	<b>739,83</b>	<b>FONDS PROPRES</b>	<b>37 621,15</b>	<b>65 995,00</b>
AGENCEMENTS / AMENAGEMENTS	8 116,03	8 116,03	0,00	0,00	RESERVES STATUTAIRES	18 197,45	18 197,45
MATÉRIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	10 293,97	10 293,97	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU	47 797,55	40 296,48
MOBILIER, MATÉRIEL	3 136,57	2 953,82	182,75	739,83	RÉSULTAT DE L EXERCICE	-28 373,85	7 501,07
DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	600,77		600,77				
<b>CRÉANCES</b>	<b>47 032,59</b>		<b>43 004,84</b>	<b>42 027,41</b>	<b>PROVISIONS</b>		<b>1 500,00</b>
CLIENTS	44 410,84	4 027,75	40 383,09	38 667,91	AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES		1 500,00
AUTRES CREANCES	2 621,75		2 621,75	3 359,50			
<b>DISPONIBILITÉS</b>	<b>36 720,13</b>		<b>36 720,13</b>	<b>67 362,35</b>	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>42 887,34</b>	<b>42 220,34</b>
BANQUE	10 900,11		10 900,11	7 872,08	FOURNISSEURS	3 091,38	2 594,62
LIVRET	25 809,85		25 809,85	59 480,10	DETTES FISCALES ET SOCIALES	39 795,96	39 625,72
CAISSE	10,17		10,17	10,17	CHARGES A PAYER		
<b>CHARGES CONSTATÉES D AVANCE</b>				<b>0,00</b>	<b>PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE</b>		<b>414,25</b>
<b>TOTAL</b>	<b>105 900,06</b>	<b>25 391,57</b>	<b>80 508,49</b>	<b>110 129,59</b>	<b>TOTAL</b>	<b>80 508,49</b>	<b>110 129,59</b>

## COMPTE DE RESULTAT 2011

CHARGES		2011	2010		PRODUITS		2011	2010
60	<b>ACHATS</b>	<b>11854,20</b>	<b>12 728,61</b>	<b>70</b>	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>24119,16</b>	<b>31 398,75</b>	
0400	ACHATS ETUDES ET PRESTAT*	8677,47	3 800,00	7060	PRESTATIONS	24119,16	31 398,75	
0611	ÉLECTRICITÉ GAZ EAU	1065,62	566,99					
0631	FOURN.ENTRETIEN & PETIT MAT.		363,49					
0641	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1441,82	2 904,37					
0685	AUTRES MATIERS ET FOURNITURES	669,29	5 093,76					
61	<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>23086,74</b>	<b>17 512,35</b>	<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>212303,80</b>	<b>239 804,38</b>	
3110	SOUS TRAITANCE	2705,34	2 400,00	7410	ETAT DROIT DES FEMMES	52582,00	48 282,00	
3132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	9421,91	9 144,00	7412	ETAT AGENCE REG. SANTE	8000,00	16 000,00	
3135	LOCATIONS MOBILIERES	2741,64	2 691,44	7413	ETAT DD COHESION SOCIALE	44026,00	45 311,00	
3140	CHARGES LOCATIVES	3903,7						
3150	ENTRETIEN /REPARATIONS	2361,05	1 151,64	7430	CONSEIL GENERAL	59820,30	74 500,00	
3156	MAINTENANCE		230,10					
3161	ASSURANCES	1738,69	1 696,07	7440	MUNICIPALES ET EPCI	24430,00	21 099,00	
3181	DOCUMENTATION	214,41	199,10					
62	<b>AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>20920,16</b>	<b>21 347,25</b>	<b>7450</b>	<b>AIDES A L EMPLOI</b>	<b>6627,50</b>	<b>12 430,38</b>	
3226	HONORAIRES	4131,79	3 588,68					
3230	PUBLICITE/PUBLICATIONS	81,00	200,00	7460	CAF	7500,00	8 500,00	
3251	FRAIS DE TRANSPORTS	7137,60	7 023,54					
3256	MISSIONS	5544,91	6 423,97	7470	FSE	9318,00	13 682,00	
3257	RECEPTIONS	168,72	499,50					
3260	FRAIS POSTAUX ET TELECOM	3812,31	3 580,56					
3270	SERVICES BANCAIRES	43,83	31,00					
63	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>9114,40</b>	<b>9 022,03</b>					
3311	TAXE SUR SALAIRES	6453,00	6 404,00					
3333	FORMATION PROFESSIONNELLE	2661,40	2 618,03					
64	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>200468,23</b>	<b>200 171,84</b>					
3410	SALAIRES BRUTS	152076,33	149 594,35					
3412	CONGES PAYES	1325,00	318,00					
3451	URSSAF	29891,55	29 782,29					
3453	RETRAITE	9213,28	9 067,05					
3454	ASSEDIC	6577,31	6 582,38					
3455	CHARGES S/ CONGES A PAYER	71,00	444,00					
3458	PRÉVOYANCE	572,00	552,15					
3475	MÉDECINE DU TRAVAIL	640,86	629,57					
3483	FORMATIONS	100,90	3 202,05					
65	<b>AUTRES CHARGES GEST* COUR.</b>	<b>342,71</b>	<b>413,85</b>	<b>75</b>	<b>PDTS GESTION COURANTE</b>	<b>1484,13</b>	<b>240,00</b>	
3510	DROITS D'AUTEURS	54,12		7552	COTISATIONS	240,00	240,00	
3580	CHARGES DIVERSES	288,59	413,85	7580	PDTS DIVERS GESTION	1244,13		
66	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>195,16</b>		<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>329,75</b>	<b>778,11</b>	
3610	CHARGES FINANCIERES	195,16		7680	INTERETS	329,75	778,11	
67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>5239,94</b>	<b>2 479,33</b>	<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>3807,89</b>	<b>176,60</b>	
3720	CHARGES S/ EX.ANTERIEURS	5239,94	2 479,33	7718	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,01	8,76	
3788	CHARGES EXCEPTIONNELLES			7713	LIBERALITES PERCUES		20,00	
				7720	PRODUITS S/EX ANTERIEURS	3807,88	147,84	
68	<b>DOTATIONS AMORT /PROVISIONS</b>	<b>4584,83</b>	<b>5 817,73</b>	<b>78</b>	<b>REPRISES S/PROV*</b>	<b>5190,42</b>	<b>1 680,00</b>	
3112	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	557,08	627,31	7810	REPRISES S/PROV*	5190,42	1 680,00	
3174	DOT* AUX PROVISIONS/DEPREC*	4027,75	3 690,42	79	TRANSFERTS DE CHARGES	197,37	2 916,22	
868	AUTRES DOTATIONS		1 500,00	7910	RBT DIVERS	197,37	2 916,22	
	<b>RÉSULTAT DE L' EXERCICE (excédent)</b>		<b>7 501,07</b>		<b>RÉSULTAT DE L' EXERCICE (déficit)</b>	<b>28373,85</b>		
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>275806,37</b>	<b>276 994,06</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>275806,37</b>	<b>276 994,06</b>	

# Annexes

# Faits majeurs de l'exercice

## Evénements principaux de l'exercice

En mai, nous avons déménagé le siège social de notre association ; nous nous sommes installés au 12 rue de l'espéranto : des locaux plus grands, mieux organisés, et pour l'accueil du public en rez-de-chaussée avec un pallier à monter. Ces locaux nous offrent également une salle de réunion, bienvenue pour les réunions institutionnelles comme pour les réunions d'informations collectives.

## Principes, règles et méthodes comptables

### **Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

### **Méthode générale**

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

### **Changement de méthode d'évaluation**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### **Changement de méthode de présentation**

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## Informations relatives au bilan

### Actif

#### Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augment.	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
agencements, installations	8 116,03			8 116,03
mat bureau, informatique	10 293,97			10 293,97
mobilier	3 136,57			3 136,57
<b>TOTAL</b>	<b>21 546,57</b>			<b>21 546,57</b>

#### Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortiss. cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
agencements installations	8 116,03			8 116,03
matériel bureau, informatique	10 293,97			10 293,97
mobilier	2 396,74	557,08		2 953,82
<b>TOTAL</b>	<b>20 806,71</b>	<b>557,08</b>		<b>21 363,82</b>

#### Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de bureau	linéaire	3 ans
mobilier	linéaire	5 ans

#### Les provisions

Provisions pour dépréciations compte client :

FSE : 1 000€

CIDFF 28 : 3027.75€

#### Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	44 410,84	44 410,84	
autres	2 621,75	2 621,75	
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL</b>	<b>47 032,59</b>	<b>47 032,59</b>	-

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



## Produits à recevoir

Clients :	collèges et lycées	925.00
	CIDFF du 28	3 027.75
	CC Andelle, Porte normande	2 944.00
	Conseil général	17 946.00
	Fonds social européen	9 318.00
	CAF	2 250.00
	ARS	8 000.00
Autres	UNIFAF	1 459.00
	ASP emploi aidé	1 162.75

## Passif

### Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3091,38	3091,38		
Dettes fiscales et sociales	39795,96	39795,96		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>42887,34</b>	<b>42887,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

### Fournisseurs et comptes rattachés

EDF .....	- 43.14
La Ligue .....	840.00
KPMG .....	1 764.10
RICOH (photocopieur) .....	356.81
AVEDE .....	74.10
Régie quartier .....	99.51

### Dettes fiscales et sociales

Personnels et cptes rattachés	15 563.00
URSAFF+ASSEDIC	15 958.61
Autres organismes sociaux	3 997.95
Taxe salaire	1 615.00
Taxe formation professionnelle	2 661.40

## **Informations relatives au résultat**

### **Méthode d'acquisition du produit de subventions**

Le produit comptable lié aux subventions est acquis conformément aux conditions figurant dans les conventions signées avec le financeur.

La convention « accompagnement de bénéficiaires du R.S.A », signée avec le Conseil général prévoit l'accueil d'un nombre constant de bénéficiaires, ceux-ci sont adressés uniquement par le financeur. Dans la mesure où le CIDFF n'a aucune action possible sur le nombre de dossiers, la totalité du produit prévu dans la convention est comptabilisée. En date du 17 février 2012 aucun élément ne nous permet de penser que le Conseil général ne versera pas la somme total prévue par la convention 2011.

## **Autres informations**

### **Engagements hors-bilan**

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée n'a pas été chiffré au 31/12/2011. Compte tenu du faible nombre de personnes qui pourraient être concernées par le versement d'une indemnité de départ en retraite du fait d'un turnover important pour les juristes l'engagement est considéré peu significatif."

### **Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants**

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés est nulle au titre de l'année 2011.